

GRILLE HONORAIRES « TRANSACTION »

Barème du 1 Septembre 2022

Ventes de locaux à usage d'habitation

Montant de la transaction		Honoraires T.T.C
Entre	0 € et 50 000 €	Forfait de 3 600 €
Entre	50 001 € et 100 000 €	8,00 %
Entre	100 001 € et 200 000 €	7,00 %
Entre	200 001 € et 250 000 €	6,00 %
Entre	250 001 € et 300 000 €	5,50 %
Entre	300 001 € et 600 000 €	5,00 %
	Plus de 600 001 €	4,00 %

Sauf convention contraire, les honoraires seront à la charge du vendeur et les pourcentages des honoraires appliqués sont calculés sur le prix de vente TTC (incluant une TVA à 20 %)

Vente de locaux à usage professionnel, commercial, industriel et cession de bail.

Montant de la transaction		Honoraires T.T.C
Entre	0 € et 100 000 €	Forfait de 8 000 €
Entre	100 001 € et 200 000 €	8 %
	Plus de 200 000 €	7 %

Sauf convention contraire, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur et les pourcentages des honoraires appliqués sont calculés sur le prix de vente TTC (incluant une TVA à 20 %)

Vente de terrains à bâtir

Montant de la transaction		Honoraires T.T.C
Entre	0 € et 500 000 €	10,00 %
	Plus de 500 000 €	7,00 %

Sauf convention contraire, les honoraires seront à la charge du vendeur et les pourcentages des honoraires appliqués sont calculés sur le prix de vente TTC (incluant une TVA à 20 %)



GRILLE HONORAIRES « LOCATION DE LOCAUX À USAGE D'HABITATION »

(conforme aux dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 et au décret d'application du 1er août 2014)

	Prestation	Honoraires T.T.C
Part du locataire	Rédaction de l'annonce, visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10,00 € TTC par m2 de surface habitable
	État des lieux	3,00 € TTC par m2 de surface habitable
Part du propriétaire-bailleur	Rédaction de l'annonce, visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	Égale à un mois de loyer hors charge et hors état des lieux TTC
	État des lieux	3,00 € TTC par m2 de surface habitable

GRILLE HONORAIRES « LOCATION DE LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL, COMMERCIAL, OU STATIONNEMENTS »

	Prestation	Honoraires T.T.C
Part du locataire	Rédaction de l'annonce, visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10% HT du loyer annuel
	État des lieux	3,00 € TTC par m2 de surface
Part du propriétaire-bailleur	Rédaction de l'annonce, visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	Égale à celle du locataire
	État des lieux	3,00 € TTC par m2 de surface